

CAFPI se renforce sur l'assurance-emprunteur avec la nomination de Stéphane Bolelli



© Stéphane Bolelli

Stéphane Bolelli rejoint CAFPI, leader des courtiers en crédits, en tant que Directeur Assurances et Placements; il sera directement rattaché à Caroline Arnould, Directrice générale de CAFPI.

Agé de 37 ans et diplômé de l'Edhec Business School, Stéphane Bolelli a été, pendant 2 années, Directeur du développement et de la transformation au sein du Groupe Magnolia, courtier spécialisé en assurance-emprunteur. Après avoir débuté comme consultant au sein d'Eurogroup Consulting France, il intègre par la suite Exton Consulting. Il a ensuite exercé différents rôles à la direction marketing de Fortuneo, avant d'en être nommé Responsable de l'offre. Au sein de CAFPI, il aura pour mission d'accompagner la croissance du groupe sur l'assurance-emprunteur et de proposer une offre d'assurances et de placements complète afin de répondre aux attentes fortes de la clientèle.

« Même si, à la suite des lois Lagarde, Hamon et Bourquin, la Loi Lemoine, complètement entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022, a achevé de libéraliser le marché de l'assurance-emprunteur, on constate que cette possibilité reste encore méconnue des emprunteurs. Si beaucoup, rassurés d'avoir obtenu leur financement pratiquent une forme d'autocensure au moment de la signature de leur contrat de prêts et optent pour le contrat groupe de la banque, ils doivent garder en tête que la loi Lemoine leur permet désormais de changer d'assurance-emprunteur à tout moment. »,* souligne Caroline Arnould, Directrice générale de CAFPI.

En effet, proposer un contrat individuel sous forme de délégation (au moment du financement) ou de substitution (à tout moment par la suite) permet de réaliser des économies pouvant dépasser 20 000 € sur la durée du prêt. Par exemple, le cas d'un jeune couple trentenaire, non cadre, qui emprunte 250 000 € sur 20 ans pour leur résidence principale. Ils peuvent passer d'un taux moyen d'assurance à 0,30% proposé par leur banque à 0,08% par un contrat d'un assureur alternatif. Ce qui équivaut à des économies de 90 € par mois, de plus de 1 000 € par an et de 21 580 € sur la totalité du prêt !

« Un grand nombre de propriétaires français, qu'ils soient jeunes, moins jeunes, cadres, non cadres, fumeurs, etc., peuvent faire des économies importantes simplement en comparant leur contrat d'assurance-emprunteur. Ils auront la possibilité de faire de belles économies, d'être couvert par les plus grands assureurs, mais aussi et simultanément de compléter leur couverture ! », explique Stéphane Bolelli.

*L'entrée en vigueur s'est faite en deux temps. 1^{er} juin 2022 pour les nouveaux contrats et 1^{er} septembre 2022 pour les contrats en cours

Contact Presse

Galivel & Associés
Carol Galivel / Julien Michon
01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63
galivel@galivel.com

CAFPI
Aïna Pagès
06 99 46 45 76
111 Avenue de France – 75013 Paris

CAFPI en bref :

Leader du marché des courtiers en crédits, CAFPI est présent dans toute la France, via ses 250 agences en propre, pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2022, CAFPI a finalisé plus de 30 000 dossiers auprès de plus de 100 partenaires bancaires et assureurs partenaires, à des conditions particulièrement avantageuses.

Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque plus de 35 % des crédits en France se font via un courtier. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr et sur les réseaux sociaux.

Contact Presse

Galivel & Associés
Carol Galivel / Julien Michon
01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63
galivel@galivel.com

CAFPI
Aïna Pagès
06 99 46 45 76
111 Avenue de France – 75013 Paris